

ATTESTATION DE TEMOIGNAGE

Elle doit être accompagnée de la pièce d'identité de la personne attestant.

L'attestant doit également reproduire manuscritement la mention suivante : « *la présente est établie en vue de sa production en justice et je sais qu'une fausse déclaration de ma part m'expose à des sanctions pénales* » avant d'apposer sa signature.

ATTESTATION

(Art. 200 à 203 du N.C.P.C.)

1	<p>Identité de l'auteur de l'attestation : Pour les femmes mariées :</p> <p>NOM : _____ NOM (de jeune fille) : _____</p> <p>Prénoms : _____</p> <p>Date de naissance : _____</p> <p>Lieu de naissance : _____</p> <p>Profession : _____</p> <p>Domicile : _____</p>
2	<p>Lien pouvant unir l'auteur de l'attestation, à l'une ou l'autre des parties en cause au procès :</p> <p>Préciser la partie à laquelle vous pouvez être lié : _____</p> <p>Préciser le lien : _____</p> <p>Parenté : lequel ? _____</p> <p>Alliance : lequel ? _____</p> <p>Subordination : lequel ? _____</p> <p>Collaboration ou intérêt commun : lequel ? _____</p>

TRÈS IMPORTANT :

- 1 - L'attestation doit être écrite, datée et signée **de la main de son auteur**.
(pas d'attestation dactylographiée).
- 2 - L'attestation doit nécessairement comporter en annexe, en original ou en photocopie, un **document officiel** justifiant de l'identité de son auteur et **comportant sa signature**.
(carte d'identité ou permis de conduire par exemple).
- 3 - L'attestation doit comporter la formule suivante **écrite de la main de son auteur** :
«*La présente est établie en vue de sa production en justice et je sais qu'une fausse attestation de ma part m'expose à des sanctions pénales*».

Texte manuscrit de l'attestation:

Fait à : _____ le : _____

* Signature, précédée de la mention :
- la présente est établie en vue de
sa production en justice et je sais
qu'une fausse déclaration de ma
part m'expose à des sanctions
pénales ».

* Signature :

(Ne pas oublier de joindre une photocopie d'une pièce d'identité : voir page 1)